



Mal façon et infiltration dans le sousol (au passage des gaines)

Par **mario80**, le **13/06/2007** à **20:52**

bonjour

je suis en litiges depuis plusieurs années pour un problème d'infiltration dans mon sous-sol par le tour des gaines EDF et Telecom.

L'assurance est intervenue 2 fois pour des dégâts des eaux et l'entreprise a refait 3 fois les travaux mais il y a toujours une infiltration lors des orages ou fortes pluies.

Comment faire pour que les travaux soient faits correctement ?

L'entreprise ne répond pas aux courriers en AR mais quand l'assurance le contacte, il bouge.

Mon assurance en a marre et moi aussi car tout moisit dans le sous-sol

merci de votre aide

Par **Jurigaby**, le **13/06/2007** à **22:57**

Bonjour.

Dixit le vieux proverbe: "On ne fera jamais d'un âne un cheval de course".

Si vos artisans sont nuls, je ne vois pas ce qu'un juge pourra y faire!

Si ils continuent à faire n'importe quoi, vous n'aurez qu'à leur demander des dommages et intérêts sur le fondement de l'article 1147 du code civil.

Par **mario80**, le **14/06/2007** à **07:48**

bonjour

merci pour cette reponse tres rapide.

pour demander des domage et interet quel demarche je doit entreprendre? ou vers qui je dois voir.

(une plainte a ete deposer il y a 6mois).

merci de vos conseil

cordialement

Par **Jurigaby**, le **14/06/2007** à **13:49**

Bonjour.

Quelle type de plaine a été déposée il y a 6 mois?

Vous devez d'abord les mettre en demeure de s'executer par lettre recommandé AR.

Vous faites valoir votre préjudice et demander réparation pour cela.

Ensuite, si il ne s'exécute pas, vous pouvez les assigner devant le Tribunal d'instance ou le juge de proximité.

Par **mario80**, le **14/06/2007** à **17:01**

bonjour

merci de vos reponses

des recomander il en a reçu une disaine environ.

les dernier AR je lui est dit que je deposerai une plainte en gendarmerie , il ne ses pas degnier reponde (a aucin des couriers)

ce qui est de la plainte je ne sais pas si il y a plusieurs plainte . j'ai dit au gendarme que je voulais déposer une plainte pour malfaçon . il on pris ma deposition et photocopier les couriers les compte rendu de l'expert de l'assurance. depuis plus de nouvelle.

vers qui je doit me tourner pour en finir une bonne fois.

si je demande le remboursement des traveaux et je repare moi meme cela est t il possible?

merci encore de votre aide